



LA BROCHURE CPE & PERSONNEL VS

POUR L'EGALITE A MAYOTTE

Sept. 16 ; #1

La solution, c'est l'Education !

Actu

En audience syndicale au vice-rectorat le 8 septembre, la CGT Educ'action Mayotte a revendiqué une augmentation sensible des effectifs de CPE pour notre académie. Le vice-rectorat a répondu que lui-même avait formulé une demande en ce sens auprès du Ministère... mais avec pour réponse un refus malgré les 400 postes créés au niveau national ! Et pour offrir des postes au niveau local à des contractuels, il faut que le Ministère accorde des chaires de CPE... Nous sommes donc dans l'impasse et allons continuer à souffrir d'un manque cruel de personnel éducatif dans les établissements ! Pour la CGT éduc'action Mayotte, chaque établissement doit être doté d'au moins un CPE par niveau avec des AED en nombre. Rappelons que les nouveaux établissements ouvrent avec une dotation constante en moyen de vie scolaire...

Le saviez-vous ?

Pas de commission paritaire locale pour les CPE, faute de moyens humains suffisants !

Alors que les collègues des autres corps sont défendus sur le territoire par des élus syndicaux, les CPE n'ont jamais eu cette chance faute de ne jamais avoir été suffisamment nombreux : il faut 50 titulaires en poste pour que soit organisée une CAPL. En 2018, d'après le Vice-Rectorat, les prochaines élections professionnelles seront organisées pour les CPE ! D'ici là, on continue avec une gestion opaque des CPE !

Pour les mutations intra-académiques...

Les CPE ne sont donc pas traités comme les autres collègues : pas de barèmes, pas de commissions, des demandes étudiées par la seule administration... Mais encore faut-il être informé des démarches pour faire sa demande ! La CGT éduc'action Mayotte exige la fin de ce système opaque de mutation et un traitement des CPE équitable !

cgt.mayotte@gmail.com / 0639 94 05 98

Qu'en pensez-vous?

La « vie scolaire » n'est ni un service d'ordre ni de sécurité !

Le temps est donc venu pour les autorités à Mayotte de sanctuariser les établissements scolaires : des millions d'euros sont injectés pour transformer les collèges en établissements hideux, donnant davantage l'envie de s'en éloigner que d'y entrer pour apprendre. Cette politique éducative est, nous devons bien le constater, un échec. **L'Education Nationale néglige depuis trop longtemps ce que l'humain pourrait apporter dans la lutte contre l'insécurité scolaire** et s'obstine à nier la nécessité d'un encadrement par des professionnels qualifiés. Le projet académique ne donne aucune clé concernant un indispensable travail de partenariat... sommes-nous condamnés à l'emmurement ? Ne soyons pas naïfs, les murs - toujours plus hauts -, les barbelés à lames - très dangereux -, et les caméras - qui tomberont en panne les

unes après les autres sans être remplacées -, ne feront jamais reculer l'insécurité dans et aux abords des établissements scolaires. **Nos jeunes ont surtout besoin d'une présence éducative renforcée à la sortie des cours pour ne pas être livrés à eux-mêmes.** Avec un budget dédié à l'Education deux fois inférieur à la métropole et donc au moins trois fois inférieur aux nécessités du territoire, nous courrons toujours, et de plus en plus vite, à la catastrophe.

Un collège du Centre, en plus de ses nouveaux barbelés, s'affiche avec du personnel vêtu de tee-shirt floqué « VIE SCOLAIRE – SECURITE ». Est-il nécessaire d'en dire plus ? On l'aura compris, en plus de faire de la com' stérile, en haut-lieu, on *éclipse* le nécessaire travail éducatif de l'équipe de vie scolaire...

La CGT éduc'action revendique :

- **Le renforcement immédiat des équipes vie scolaire (à la hauteur des effectifs élèves) pour qu'elles puissent effectuer dignement leurs missions premières !**
- **Des équipes NON MOBILES de sécurité gérées distinctement pour sécuriser les abords et les entrées des établissements !**
- **le recrutement de personnels sociaux, psy, médico-social et éducatif pour mieux aider tous nos élèves qui sont très souvent en grande souffrance !**
- **des partenariats solides entre l'Ecole et des intervenants extérieurs pour favoriser le continuum éducatif indispensable pour nos élèves !**

cgt.mayotte@gmail.com / 0639 94 05 98

Temps de travail, formation, effectifs... rien ne va plus !

Depuis le passage de 39 à 35 heures la question de la réduction du temps de travail pour les CPE a toujours été un vrai casse-tête et le dernier décret en date (2015) n'a pas vraiment aidé les CPE à faire respecter leurs droits auprès de certains chefs d'établissement (sûrement conscients de la charge croissante de travail qui leur ai demandé et donc de l'impossibilité de les mener à bien en seulement 35 heures...).

A Mayotte, comme ailleurs, les CPE ne sont souvent pas suffisamment nombreux dans les établissements pour travailler sereinement. **Combien de collègues entend-on dire « moi les 35 heures, je les dépasse toujours sinon j'y arrive pas » ?** Nous exigeons chaque année de notre Ministère plus de places au concours car il n'est pas acceptable que les CPE

compensent bénévolement les postes non créés depuis tant d'années !

Pour Mayotte, le Ministère n'entend pas les demandes du vice-rectorat pour renforcer les effectifs de CPE, à moins que les demandes ne soient pas suffisamment bien formulées ?

Les CPE étant en nombre insuffisant, ils sont rarement invités en formation pour ne pas « vider les établissements ». Pour la CGT éducation Mayotte, une absence ponctuelle de l'équipe de CPE pour se rendre à une formation ne bouleversera pas l'équilibre d'un établissement. **Les CPE ont droit, comme tous les personnels, à des formations et doivent sortir de leur établissement pour confronter leurs pratiques avec des collègues.**

La CGT éducation revendique :

- **1 CPE par niveau dans tous les établissements**
- **35 heures formalisées pour tous les CPE, titulaires et contractuels (la pause déjeuner incluse dans le temps de travail quand le collègue reste à la disposition de l'établissement en cas de nécessité) !**
- **Les 32 heures et vite ! : la CGT revendique la diminution du temps de travail pour tous, pour un meilleur partage du travail et une amélioration de conditions de vie personnelles !**
- **Des formations et réunions de bassin plus fréquentes pour tous les CPE, pendant leur temps de service !**

La CGT Educ'action défend tous les personnels, les CPE, les AED, les agents...

Rejoignez-nous !

Contact référent CPE - Vie Scolaire :

Michaël HENNI / 0639 07 49 07



www.cgteducationmayotte.com

PLAN ANTI-VIOLENCE À L'ÉCOLE



cgt.mayotte@gmail.com / 0639 94 05 98